

MONTIGNY-LE-TILLEUL

Forages au Domaine de Forte Taille

La SPAQuE va récolter 400 échantillons de terre et 6 d'eau pour analyser la pollution du site

Depuis quelques semaines, la SPAQuE a entamé des prélèvements dans les sols du site de la Forte Taille à Montigny-le-Tilleul. Il s'agit de la dernière friche industrielle très polluée de la commune. Cela fait des décennies que les autorités communales se battent pour obtenir la dépollution de ce terrain de 17 ha. La région wallonne l'avait mis dans la liste des sites à dépolluer dans le cadre du Plan Marshall 2. vert en 2011. Six ans plus tard, la phase préliminaire de diagnostic de la pollution vient de débuter. À la grande inquiétude des riverains qui n'ont pas peur de la pollution mais de la destruction de la forêt qui a poussé sur les terres polluées.

Au cours des dernières semaines, la SPAQuE a entrepris une quarantaine de forages sur le site du Domaine de Forte Taille, route de Gozée. Ces carottages ont pour but de prélever près de 400 échantillons de sol et 6 échantillons

d'eau souterraine sur cette vaste friche industrielle de 17 ha qui s'étend de l'arrière des maisons de la route de Gozée jusqu'à la Sambre, à l'Est du ring R3. Certains forages descendront jusqu'à 50 mètres de profondeur afin d'installer des piézomètres permettant d'atteindre la nappe phréatique. Le but de ces sondages est de dresser un état des lieux précis de la pollution concentrée sur environ 5 des 17 ha.

DÉCHARGE INDUSTRIELLE

Depuis 1768, le site a abrité toute une série d'industries : une carrière de pierres qui a ensuite remblayé ; puis de 1910 à 1935, il est devenu le siège d'exploitation du charbonnage de Forte Taille, ensuite un chantier naval de construction de bateaux en bois, un triage lavoir... L'essentiel de la pollution a été déversé sur le site à partir de 1950. De 1950 à 1980, on y a déversé des tonnes de déchets d'aciéries, de hauts fourneaux, de cokerie venant des Aciéries Minières de la Sambre (AMS) et de

Thy Monceau Marcinelle. Et de 1984 à 1988, la famille Lekki y a exploité une activité de ferrailleur. Des études réalisées dans les années 90 avaient révélé la présence entre autres d'huiles minérales, d'hydrocarbures, de métaux lourds, de sulfures, d'arsenic, de sulfates et de nickel dans le sol. Cependant, comme ces polluants sont dans la terre et qu'il ne s'agit pas d'une zone inondable, ils ne présentent pas de danger pour les riverains. La Région wallonne n'a donc pas classé la dépollution de ce site dans ses priorités. En 2006, au terme de 13 ans de procédure judiciaire, Stanislaw Lekki et son fils Jean-François ont été condamnés par le tribunal à éliminer tous les déchets et mitrilles entreposés sur le site, sous peine d'une astreinte de 100 € par jour de retard. Jugement qui a été confirmé en 2007 par la cour d'appel. Cependant, depuis, l'entreprise Lekki est tombée en faillite.

UN DOSSIER COMPLIQUÉ

« Le terrain appartient toujours à l'entreprise Lekki en liquidation.

Soit le curateur trouve un acheteur prêt à financer la dépollution, soit on va devoir lancer une procédure d'expropriation. On doit attendre le résultat des analyses de la SPAQuE afin de voir les moyens qui devront être mis en œuvre pour réhabiliter le site en fonction de sa réaffectation. Véronique Cornet avait envisagé des immeubles de bureau avec des logements. Comme ce terrain est en zone industrielle, cela impliquerait un changement d'affectation au plan de secteur. On est en relation avec Igretec pour voir si des entreprises privées seraient intéressées par le rachat et la dépollution du site », explique la bourgmestre Marie-Hélène Knoops. Le curateur en charge de la liquidation de Lekki a plusieurs amateurs. « Mais évidemment, tout dépendra de l'ampleur du coût de la dépollution. Mon rôle est de vendre le site au plus offrant, dans l'état où il se trouve », dit Me Alain Fiasse. Bref, il faudra certainement attendre encore de long mois, voire des années avant la réhabilitation du site. ●

E. MATHIEU

Une riveraine

Il ne faut pas détruire notre paysage si vert

Brigitte Mercier qui habite quelques maisons plus loin depuis 1979, est aussi inquiète : « je n'ai pas envie qu'ils coupent les arbres, ni de subir à nouveau plein de camions. Quand on a emménagé ici, le site de la Forte Taille était tout plat. On voyait le ring et le terrain qui était entièrement nu. L'entreprise Lekki a remblayé et déversé des tonnes de terre qui ont constitué l'énorme talus au bout de notre jardin. On n'a jamais su exactement ce qu'ils ont déversé ». Quand ils se sont plaint des nuisances, les Lekki ont planté des sapins le long de leurs clôtures. « Seuls quelques-uns ont survécu. Mais au fil des ans, des arbres ont poussé naturellement sur le talus. Maintenant, on a une forêt derrière chez nous. J'espère qu'ils ne vont pas détruire notre paysage si verdoyant », dit Mme Mercier. ●



Brigitte Mercier. © E. Ma

Les voisins

On préfère que ça reste comme ça



Maria et Vittorio. © E. Ma

Maria Del Natale et Vittorio Colucci habitent depuis 40 ans route de Gozée, le long du site de la Forte Taille. Ils ont vu avec inquiétude la SPAQuE procéder à des carottages sur le talus derrière leur jardin. « Pendant des années, on a vu défiler des camions qui venaient déverser des terres tous les jours. On ne pouvait pas mettre le linge à sécher au jardin en été tellement il y avait de la poussière », explique Maria.

« Les Lekki faisaient brûler des pneus dans le fond du terrain. Cela causait énormément de fumée. On suffoquait », ajoute Vittorio.

Ensuite, l'entreprise Lekki a fait faillite et le site est resté l'abandon. Au fil des ans, la nature a repris ses droits et l'énorme étendue de terres de remblais s'est recouverte d'arbres qui désormais constituent un écran de verdure protégeant les riverains de la vue et du bruit du R3. « C'est très calme. On aimerait que ça reste comme cela. On a peur qu'ils abattent les arbres et qu'on subisse à nouveau des nuisances s'ils enlèvent toutes les terres de remblais. Même si c'est pollué, on préfère que ça reste comme ça », dit Maria. ●



Les ruines des anciens bâtiments industriels présentent des problèmes de stabilité. © E. Ma